

ORLÉANS MÉTROPOLE
- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
- PLUM mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<p>Zonages d'urbanisme</p> <p>UC - zone Urbaine de Centre-ville UC1 - zone Urbaine de Centre-ville UC2 - zone Urbaine de Centre-ville UC3 - zone Urbaine de Centre-ville UB - zone Urbaine de Boulevard UF - zone Urbaine de Fonction UR - zone Urbaine de Résidence UR1 - zone Urbaine de Résidence UR2 - zone Urbaine de Résidence UR3 - zone Urbaine de Résidence UR4 - zone Urbaine de Résidence UR5 - zone Urbaine de Résidence UR6 - zone Urbaine de Résidence UR7 - zone Urbaine de Résidence UR8 - zone Urbaine de Résidence UR9 - zone Urbaine de Résidence UR10 - zone Urbaine de Résidence UR11 - zone Urbaine de Résidence UR12 - zone Urbaine de Résidence UR13 - zone Urbaine de Résidence UR14 - zone Urbaine de Résidence UR15 - zone Urbaine de Résidence UR16 - zone Urbaine de Résidence UR17 - zone Urbaine de Résidence UR18 - zone Urbaine de Résidence UR19 - zone Urbaine de Résidence UR20 - zone Urbaine de Résidence UR21 - zone Urbaine de Résidence UR22 - zone Urbaine de Résidence UR23 - zone Urbaine de Résidence UR24 - zone Urbaine de Résidence UR25 - zone Urbaine de Résidence UR26 - zone Urbaine de Résidence UR27 - zone Urbaine de Résidence UR28 - zone Urbaine de Résidence UR29 - zone Urbaine de Résidence UR30 - zone Urbaine de Résidence UR31 - zone Urbaine de Résidence UR32 - zone Urbaine de Résidence UR33 - zone Urbaine de Résidence UR34 - zone Urbaine de Résidence UR35 - zone Urbaine de Résidence UR36 - zone Urbaine de Résidence UR37 - zone Urbaine de Résidence UR38 - zone Urbaine de Résidence UR39 - zone Urbaine de Résidence UR40 - zone Urbaine de Résidence UR41 - zone Urbaine de Résidence UR42 - zone Urbaine de Résidence UR43 - zone Urbaine de Résidence UR44 - zone Urbaine de Résidence UR45 - zone Urbaine de Résidence UR46 - zone Urbaine de Résidence UR47 - zone Urbaine de Résidence UR48 - zone Urbaine de Résidence UR49 - zone Urbaine de Résidence UR50 - zone Urbaine de Résidence UR51 - zone Urbaine de Résidence UR52 - zone Urbaine de Résidence UR53 - zone Urbaine de Résidence UR54 - zone Urbaine de Résidence UR55 - zone Urbaine de Résidence UR56 - zone Urbaine de Résidence UR57 - zone Urbaine de Résidence UR58 - zone Urbaine de Résidence UR59 - zone Urbaine de Résidence UR60 - zone Urbaine de Résidence UR61 - zone Urbaine de Résidence UR62 - zone Urbaine de Résidence UR63 - zone Urbaine de Résidence UR64 - zone Urbaine de Résidence UR65 - zone Urbaine de Résidence UR66 - zone Urbaine de Résidence UR67 - zone Urbaine de Résidence UR68 - zone Urbaine de Résidence UR69 - zone Urbaine de Résidence UR70 - zone Urbaine de Résidence UR71 - zone Urbaine de Résidence UR72 - zone Urbaine de Résidence UR73 - zone Urbaine de Résidence UR74 - zone Urbaine de Résidence UR75 - zone Urbaine de Résidence UR76 - zone Urbaine de Résidence UR77 - zone Urbaine de Résidence UR78 - zone Urbaine de Résidence UR79 - zone Urbaine de Résidence UR80 - zone Urbaine de Résidence UR81 - zone Urbaine de Résidence UR82 - zone Urbaine de Résidence UR83 - zone Urbaine de Résidence UR84 - zone Urbaine de Résidence UR85 - zone Urbaine de Résidence UR86 - zone Urbaine de Résidence UR87 - zone Urbaine de Résidence UR88 - zone Urbaine de Résidence UR89 - zone Urbaine de Résidence UR90 - zone Urbaine de Résidence UR91 - zone Urbaine de Résidence UR92 - zone Urbaine de Résidence UR93 - zone Urbaine de Résidence UR94 - zone Urbaine de Résidence UR95 - zone Urbaine de Résidence UR96 - zone Urbaine de Résidence UR97 - zone Urbaine de Résidence UR98 - zone Urbaine de Résidence UR99 - zone Urbaine de Résidence UR100 - zone Urbaine de Résidence</p>	<p>Prescriptions d'urbanisme</p> <p>Cône de vue et perspective exposée Acte protégé Lignes locales Alignement d'arbres Coteur d'art Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et potagers Frange agricole ou paysagère Zone humide et aménagement hydraulique</p> <p>BBB susceptible de changer de destination Édifices non réhabilités Ensembles patrimoniaux Lignes commerciales protégées Emploi commercial protégé Secteur de constructibilité limitée Secteur respectant un maximum (1) ou un maximum (1) de logements sociaux Zone non sanctuarisée Appareillement de plus de 3 étages Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs</p>

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



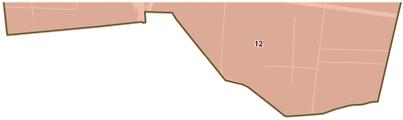
UC UB UF UR UAE UUE UP 1AU 2AU A N

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



Empriente de pleine terre : 20% 25% 30% 35% 40% et +
Coefficient de biotope : 10% 20% 30% 40% et +
Empriente au sol : 10% 20% 30% 40% et +

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Hauteur de façades : 12m 14m 16m 18m 20m
Hauteur à l'égoût : 12m 14m 16m 18m 20m

0 50 100 Mètres
L'échelle au sol se rapporte à 20 mètres dans la réalité